

CANTINE—GARDERIE

Les dossiers d'inscription(s) au service de la restauration scolaire et/ou au service de la garderie vous seront adressés prochainement. **Ils doivent impérativement être remis à l'accueil de la mairie avant le 30 juin prochain dernier délai.**

LA POSTE COMMUNIQUE

Afin de permettre un meilleur acheminement du courrier/colis, assurez-vous que vos adresses sont bien rédigées: 6 lignes maximum, 38 caractères maximum par ligne (espaces compris), pavé d'adresse aligné sur la gauche, pas de signe de ponctuation, ni d'italiques, ni de souligné. Pour les courriers recommandés, utilisez des enveloppes rectangulaires (format identique à l'imprimé de recommandation). N'oubliez pas d'inscrire vos coordonnées au dos de l'enveloppe.

VIE ASSOCIATIVE

Foyer Rural

Foyer rural & la Chorale Grata Perdiu

Dimanche 21 juin

Festa de la Música

À la Cave aux Contes à 20h00

En présence de l'école de musique de Toulouges
sous la direction de M^r Yannick Boquet

Mardi 23 juin
Focs de Sant Joan
Sur la place des Oliviers
À partir de 20h30



Rédaction et publication : Le Maire Jean Amouroux

JUIN 2015

LE MOT DU MAIRE



A compter du 1er juillet 2015, les services de l'État (DDTM) n'assureront plus l'instruction et le suivi des autorisations relevant des droits du sol.

Par délibération en date du 19 septembre 2014, le conseil municipal a décidé de ne pas transférer cette compétence à la Communauté de Communes des Aspres. Elle été confiée à M^{me} la secrétaire générale avec son acceptation.

Le suivi des autorisations et des infractions sera assuré par M^r François, agent de maîtrise, que j'ai spécialement commissionné à cet effet. Cet agent a prêté serment devant le Tribunal d'Instance de Perpignan le 21 mai dernier. Sur présentation de son commissionnement il est habilité à constater, rechercher les infractions et si nécessaire dresser procès verbal qu'il transmettra à M^r le Procureur de la République.

Le document de référence sur la commune auquel vous devez vous conformer pour réaliser vos projets de travaux est le PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le service urbanisme sera en charge de la stricte application de son règlement et du Code de l'Urbanisme.

L'urbanisme est un point sensible sur un territoire, en garder la compétence est le gage de pouvoir conserver son identité.

ZONE LOGISTIQUE

Après six longues années de travail acharné, le permis de construire a été signé par M^r le Maire le 1^{er} juin 2015.

RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS

Mardi 16 juin 2015 - s'inscrire au plus tard vendredi 12 avant 12h à l'accueil de la mairie.

INPES - Ne pas jeter sur la voie publique



RÉSERVATION REPAS 13 JUILLET 2015

INTERDICTION DU BRÛLAGE



La période stricte d'interdiction de brûlage (inclus les brûlages dans les jardins) est mise en place par arrêté préfectoral à partir du 31 mai 2015 et

ABANDON D'ORDURES

Nous constatons une recrudescence de dépôts d'ordures en tout genre sur la voie publique.

Depuis le 27 mars dernier; un décret aggrave l'amende encourue en cas d'abandon de détritus sur la voir publique.

Ces faits étaient punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 2ème classe, soit 150€.

Ils seront désormais punis de l'amende encourue pour les contraventions de la 3ème classe, soit 450€.

Cette infraction peut être constatée par le Maire et pourra faire l'objet d'une contravention.

FORAGES DOMESTIQUES

Depuis le 1^{er} janvier 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

URBANISME

Les autorisations d'urbanisme délivrées doivent être apposées sur le terrain pendant toute la durée des travaux. Le conseil municipal a instauré le permis de démolir par délibération en date du 21 mai 2015.

CHANGEMENT ADRESSE MAIL

Depuis le 1^{er} juin l'adresse mail de la commune est mairie@tresserre.fr
Merci de bien vouloir prendre en compte cette modification.



Mairie de Tresserre - Place Nova
04.68.38.80.34 - mairie@tresserre.fr

INVITATION FÊTE NATIONALE

À l'occasion de la Fête Nationale, la municipalité a le plaisir de vous inviter à la cérémonie du **lundi 13 juillet**, Plaça Nova, à partir de 19h.

- ☞ Dépôt de gerbe ;
- ☞ Discours de Monsieur le Maire ;
- ☞ Remise des récompenses aux élèves de CM2 pour leur passage en 6^{ème} ;
- ☞ Apéritif ;
- ☞ Repas Fideuà préparé par le traiteur « Al Toupi » ;
- ☞ Animation musicale « Duo Carvel ».

Pour des questions d'organisation et afin de ne pas gaspiller de nourriture, la réservation des repas EST OBLIGATOIRE contre remise d'un ticket que vous devrez présenter lors du service. Aucun repas ne sera servi sans réservation préalable. Repas 5€ par personne, gratuit pour les moins de 12 ans

La date limite des réservations est fixée au vendredi 26 juin, 18h.

Le Maire,
Jean AMOUROUX.

✂-----

Madame/Monsieur :

Adresse :

Téléphone :

Réservation(s) : adultes

..... enfants (merci de préciser leur âge)